



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-220-1 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*

Ce règlement vise notamment à modifier les dispositions sur la définition d'immeuble patrimonial ainsi que sur les exigences de certains documents accompagnant le dépôt d'une demande d'approbation des plans.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 11 août 2026.

La greffière adjointe,

Carole Leroux

Carole Leroux
Greffière adjointe
